

CURIUM

LE MAGAZINE SCIENCE, TECHNO ET SOCIÉTÉ

C'EST ASSEZ, PITIÉ POUR LES CRUSTACÉS!

Vous considérez que faire bouillir des homards est une pratique barbare ? Vous n'êtes pas seul·e. Après l'examen de plus de 300 études par la London School of Economics and Political Science, le gouvernement britannique reconnaît la sentience des céphalopodes et des décapodes.

Ça veut dire que les « fruits de mer » comme le calmar, la crevette ou le homard sont bel et bien capables de ressentir des sensations comme la faim, la soif ou... la douleur. Toutefois, aucune loi n'a encore été déposée pour proscrire les pratiques cruelles, comme celle de les plonger vivants dans l'eau bouillante.

Celle-ci est déjà interdite en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Autriche... mais pas au Canada. On a encore du chemin à faire dans cette croisade pour les crustacés!